

<p><b>République Française</b></p> <p>Département du Tarn</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'AIGUEFONDE</b></p>	<p><b>Nombre de Membres</b></p> <p>En exercice : 23 Présents : 15 Procurations : 6 Exprimés : 21 Date Convocation : 06/04/2023 Date d'Affichage : 06/04/2023</p>
---	---	--

**Séance du 12 avril 2023 à 20h30**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Vincent GAREL.

**Étaient présents :** M. GAREL, Mme BLANC. M. CÉRÉ. Mme OUZIOUI. M. LEROUX. Mme GALTIER-CAUQUIL. M. RASTOUIL. Mme BEAUCAMP. M. SEGONNE. Mme ROMÉRO. M. BARTHES. Mme CHALARD. M. LACROUX. Mmes BAUX-NARVAEZ, ZACARIAS.

**Étaient excusés :** M. POLLET donne procuration à M. LEROUX. Mme BRIAUT donne procuration à Mme BLANC. M. MOUTY donne procuration à M. RASTOUIL. Mme MOREIRA donne procuration à Mme OUZIOUI. M. COUZINIÉ donne procuration à M. LACROUX. M. GARCIA donne pouvoir à Mme ZACARIAS. Mme MIRA. M. GUÉRIN

**Secrétaire de séance :** Mme Emma CHALARD

**Objet :** Acquisition de bien situé au lieu-dit « Bonnemort » commune d'Aiguefonde cadastrés sect° A n°662

Madame BLANC expose :

« Il est envisagé un projet d'aménagement d'un sentier piétonnier, reliant les communes d'Aiguefonde et d'Aussillon, ce qui permettrait de traverser le ruisseau séparant les deux communes.

A cet effet, il est nécessaire d'acquérir une portion de terrain cadastrée section A n° 662, pour rejoindre cette passerelle. La commune d'Aussillon qui effectue également la même démarche ».

Où l'exposé de Mme BLANC, M. le Maire :

**Considérant** la proposition d'achat à Mme AZEMA, propriétaire de la parcelle section A n° 662 d'une superficie de 708 m<sup>2</sup> environ, en date du 30 mars 2023 et l'accord de la propriétaire par courrier du 3 avril dernier,

Propose au conseil municipal d'acquérir ladite parcelle pour un montant de 708 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir le bien cadastré section A n°662 situé lieu-dit « Bonnemort » à Aiguefonde 81200, d'une superficie totale de 708 m<sup>2</sup>, appartenant à Mme AZEMA, au prix de 708 € (sept cent huit euros),
- Autorise M. Vincent GAREL, Maire, ou son remplaçant à signer tous actes administratifs ou notariés et documents relatifs à l'exécution de la présente
- Dit que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.
- Dit que la transaction s'effectuera par l'intermédiaire de l'étude des notaires associés, 6 rue Bertalàï à Mazamet 81200.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture le

Et publication ou notification du

19 AVR. 2023

19 AVR. 2023

Aiguefonde, le 14 avril 2023

Le Maire,  
Vincent GAREL

